

Je comprends ce qu'est un myélome

Le site du Docteur Abdoul Karim CHIRARA

Adresse du site : www.docvadis.fr/doc.chirara



Validé par

le Comité Scientifique Hématologie

Chaque année, en France, le myélome touche 3 000 à 4 000 personnes. Cette maladie, ni contagieuse ni héréditaire, concerne plutôt les sujets âgés.

Qu'est-ce qu'un myélome ?

Le myélome est un cancer de la moelle osseuse. Celle-ci comporte, entre autres, des cellules de la famille des globules blancs, appelées plasmocytes, chargées de la fabrication d'anticorps destinés à la défense de l'organisme. Chaque plasmocyte ne produit qu'un type d'anticorps. Dans le cas d'un myélome, pour une raison inconnue, il arrive qu'une de ces cellules devienne anormale et se multiplie de façon anarchique. Un seul type d'anticorps est alors produit en très grande quantité. Dans d'autres cas, aucun anticorps n'est produit ou de façon incomplète.

Quels sont les différents stades du myélome ?

Les cellules anormales (plasmocytes) se multiplient et produisent un anticorps particulier en grande quantité, ainsi que d'autres molécules responsables des signes de la maladie. Il peut ainsi exister une atteinte osseuse à l'origine de douleurs parfois importantes, de tassements vertébraux et de fractures spontanées (sans véritable traumatisme important) ou d'augmentation importante du calcium dans le sang. Les anticorps ou les morceaux d'anticorps produits en grande quantité peuvent aussi entraîner une insuffisance rénale. Les cellules anormales peuvent aussi empêcher les autres cellules de la moelle osseuse de fonctionner, et être responsables d'une anémie (se traduisant par de la fatigue), d'une augmentation du risque d'infection grave et d'hémorragie.

Qui peut être touché par un myélome ?

Le myélome touche plus fréquemment les personnes âgées. Il est exceptionnel avant 40 ans. Il est

également plus fréquent chez l'homme que chez la femme.

Quelles sont les causes de la maladie ?

Elles restent mal connues. Certaines sont néanmoins suspectées, notamment l'exposition aux radiations ionisantes ou à certains agents chimiques.

Cette maladie est-elle héréditaire ?

Non. Il n'y a pas de facteur héréditaire dans cette maladie.

Quels sont les symptômes ?

Le myélome présente parfois peu, voire pas de symptômes. Le temps passant, plusieurs manifestations peuvent être remarquées comme les douleurs osseuses permanentes, en particulier au niveau de la colonne vertébrale, la fatigue liée en partie à une anémie (baisse importante du nombre de globules rouges).

Comment le diagnostic est-il fait ?

Le diagnostic de la maladie sera évoqué dans un premier temps par les différents symptômes associés aux résultats d'examens sanguins et d'urine (électrophorèse des protéines). Mais il sera confirmé par des radios du squelette et par un myélogramme qui consiste à prélever un petit échantillon de moelle, le plus souvent au niveau du sternum.

Quels sont les traitements ?

Si, au moment du diagnostic, la maladie ne s'accompagne d'aucun symptôme, le traitement n'est pas forcément nécessaire. Parfois, une simple surveillance par des bilans sanguins, urinaires et radiologiques suffit dans un premier temps. Lorsque la maladie s'accompagne de symptômes, le traitement s'impose. La prise en charge repose alors essentiellement sur la chimiothérapie et des traitements plus ciblés sur les cellules anormales (plasmocytes), qui permettent de contrôler la maladie. Dans certains cas, il sera nécessaire de consolider votre traitement par une chimiothérapie haute dose (intensification thérapeutique), suivie d'une autogreffe. L'autogreffe consiste à réinjecter vos propres cellules souches hématopoïétiques : « cellules mères » de la moelle osseuse à l'origine des cellules du sang. Cette phase de consolidation du traitement nécessite environ 3 semaines d'hospitalisation. Le traitement de la maladie (chimiothérapie et traitements ciblés) s'accompagne toujours d'un traitement des principaux symptômes (dont la douleur), ainsi que d'un traitement destiné à favoriser la recalcification osseuse, et/ou destiné à prévenir ou prendre en

charge l'insuffisance rénale.

Votre médecin vous informera du déroulement de chacun des examens. Les modalités de traitements envisagés vous seront expliquées ainsi que leurs éventuels effets secondaires. Les traitements du myélome progressent rapidement. Si votre médecin vous propose de participer à un essai clinique, une notice d'information vous sera remise. Vous la lirez attentivement avant de donner, éventuellement, votre accord par écrit. C'est une façon de participer à l'amélioration de la prise en charge de la maladie. Pour d'autres questions concernant votre maladie, l'équipe médicale est à vos côtés pour y répondre. Vous pouvez également consulter des sites d'informations, comme